



Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation

SIRET n° 180 092 298 00017 – code APE : 751A

65, boulevard Marius Vivier Merle

69482 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 37 69 71 20

Télécopie : 04 37 69 71 21

Support technique :

. Téléphone : 04 37 69 71 27

. Courriel : support@atih.sante.fr

LEDDA 2.0



Logiciel d'extraction des données de DATIM



Sommaire

Configuration minimale requise	5
I- RAPPEL DU CONTEXTE : les contrôles externes en T2A	6
II- Description du produit	8
III- Utilisation du Logiciel d'extraction des données de DATIM (LEDDA)	9
1) MODULE A de LEDDA	9
2) MODULE B de LEDDA.....	13

En cas de problème :

Les questions concernant LEDDA pourront être adressés par courrier électronique à Support@atih.sante.fr en précisant « LEDDA » dans l'objet du message ou par téléphone au 04 37 69 71 27 (de 9h à 12h).

Configuration minimale requise

Avant de procéder à l'installation, assurez vous que votre système est compatible avec la configuration minimale requise.

Nous insistons sur le fait que LEDDA est **une application à usage local et n'est pas destinée à être utilisée en réseau.**

Systemes d'exploitation supportés :

- Windows 98
- Windows 98 SE
- Windows 2000 Service Pack 1.0 ou supérieur
- Windows ME
- Windows NT 4.0 avec Service Pack 6.0a ou supérieur
- Windows XP
- Windows 2003

Configuration matérielle : 32 Mo de RAM (mémoire vive) sont nécessaires à l'installation du logiciel LEDDA.

Logiciels requis : Internet Explorer 5.01 (ou supérieur)

Avertissement

Les utilisateurs de Windows NT 4.0/XP/2000 doivent se connecter sous le compte « Administrateur de la machine locale » avant de procéder à l'installation de LEDDA et désactiver tous les programmes résidents (anti-virus, programmeurs de tâches, etc.)

Après l'installation du logiciel, vous devez lancer le programme au moins une fois avec le compte « Administrateur de la machine locale » pour l'enregistrement des bibliothèques. L'utilisation du logiciel devra s'effectuer avec un compte d'«Utilisateur standard ou avec pouvoir ».

I- RAPPEL DU CONTEXTE : les contrôles externes en T2A

La circulaire DHOS du 18 décembre 2005 et le courrier de la DHOS du 12 janvier 2006 lancent officiellement la première série de contrôles externes des données PMSI transmises par les établissements publics et privés dans le cadre de la T2A. Le décret n°2006-307 du 16 mars 2006 fixe le cadre des contrôles avec sanctions.

L'organisation générale des contrôles est détaillée dans la nouvelle version du **guide de contrôle externe** publié par la DHOS, la CNAMTS et l'ATIH. (cf. <http://www.atih.sante.fr/openfile.php?id=1771>)

Rappel des principales étapes de la préparation du contrôle externe :

Etape 1 : La COMEX de l'ARH, sur proposition de l'unité de coordination régionale (UCR), chargée de gérer l'organisation régionale des contrôles, établit la liste des établissements inclus dans le programme de contrôle. Les établissements retenus sont avertis individuellement.

Etape 2 : les contrôleurs régionaux de l'UCR constituent pour chaque établissement un "panier d'activités" faisant l'objet du contrôle. Ce panier est centré sur les tests de DATIM, il aboutit à la création de la "feuille d'extraction de DATIM" accessible à l'établissement via le e-PMSI (application DATIM). Cette feuille d'extraction précise les types de séjours sur lesquels les contrôles vont porter.

Etape 3 : l'établissement doit télécharger (via DATIM dans le e-PMSI)

- a) la feuille d'extraction de DATIM.
- b) la dernière version de LEDDA, le logiciel d'extraction des données de DATIM dont l'utilisation est détaillée dans ce document

Etape 4 : l'établissement importe dans LEDDA (cf. Module A infra) la feuille d'extraction qui se chargera d'aller récupérer le fichier de RSS ayant servi à produire les RSA de la période contrôlée.

A partir de cet élément, il produit avec LEDDA - Module A, le fichier des numéros des RSS candidats au contrôle, concernés par les activités de la feuille d'extraction. Il exporte ensuite ce fichier et l'adresse au contrôleur

Etape 5 : le contrôleur, avec le logiciel de tirage au sort prévu à cet effet, sélectionne parmi la liste des RSS candidats, un échantillon définitif de numéros de RSS qui feront réellement l'objet du contrôle externe. Il transmet ensuite cette liste des numéros de RSS sélectionnés à l'établissement afin que ce dernier prépare les dossiers des patients pour le jour du contrôle.

Etape 6 : L'établissement qui reçoit la liste des numéros de RSS sélectionnés pour le contrôle, doit :

- a) préparer avec LEDDA - Module B, un fichier contenant les RSS sélectionnés (données complètes de ces RSS) et qui sera exporté le jour du contrôle.

- b) A l'aide du bouton « Liste des RSS à contrôler », il édite cette liste et peut préparer tous les dossiers des patients pour les séjours concernés (dossier médical + administratif)

Etape 7 : le jour du contrôle, le contrôleur importe ce fichier qui lui servira à établir son rapport de contrôle grâce à OGC, l'outil de gestion du contrôle développé par la CNAMTS.

En résumé, si votre établissement a été sélectionné pour la campagne de contrôle, cela vous sera notifié officiellement et vous devrez alors :

- a) télécharger la dernière version de LEDDA
- b) télécharger la feuille d'extraction
- c) lancer le module A de LEDDA, transmettre le fichier de sortie au contrôleur
- d) après réception du fichier des numéros de RSS, lancer le module B de LEDDA

II- Description du produit

Le Logiciel d'Extraction Des Données de DATIM, appelé LEDDA, est un utilitaire ayant deux modules (cf. schéma général en annexe) :

- Le Module A permet à partir d'un fichier de RSS et d'une feuille d'extraction issue du module d'extraction de DATIM hébergé par la plateforme e-PMSI, de **générer un fichier de numéros de RSS candidats** qui sera destiné au logiciel de tirage au sort du contrôleur.
Cette fonction comprend la suppression des doublons entre activités.
- Le Module B intervient après le tirage au sort réalisé par le contrôleur et permet de **générer le « fichier de RSS groupés à contrôler »** utilisé par l'outil de gestion des contrôles (OGC).

ATTENTION :

Pour que le logiciel fonctionne correctement, LEDDA **doit être obligatoirement installé sur le même ordinateur que le logiciel GENRSA** (pour les établissements ex-DGF) **ou AGRAF** (pour les établissements ex-OQN).

Nous vous rappelons que le fichier de RSS qui sera utilisé par LEDDA est le dernier fichier traité, par GENRSA (ou AGRAF), transmis et validé sur la plateforme e-PMSI pour l'envoi des RSA de la période contrôlée.

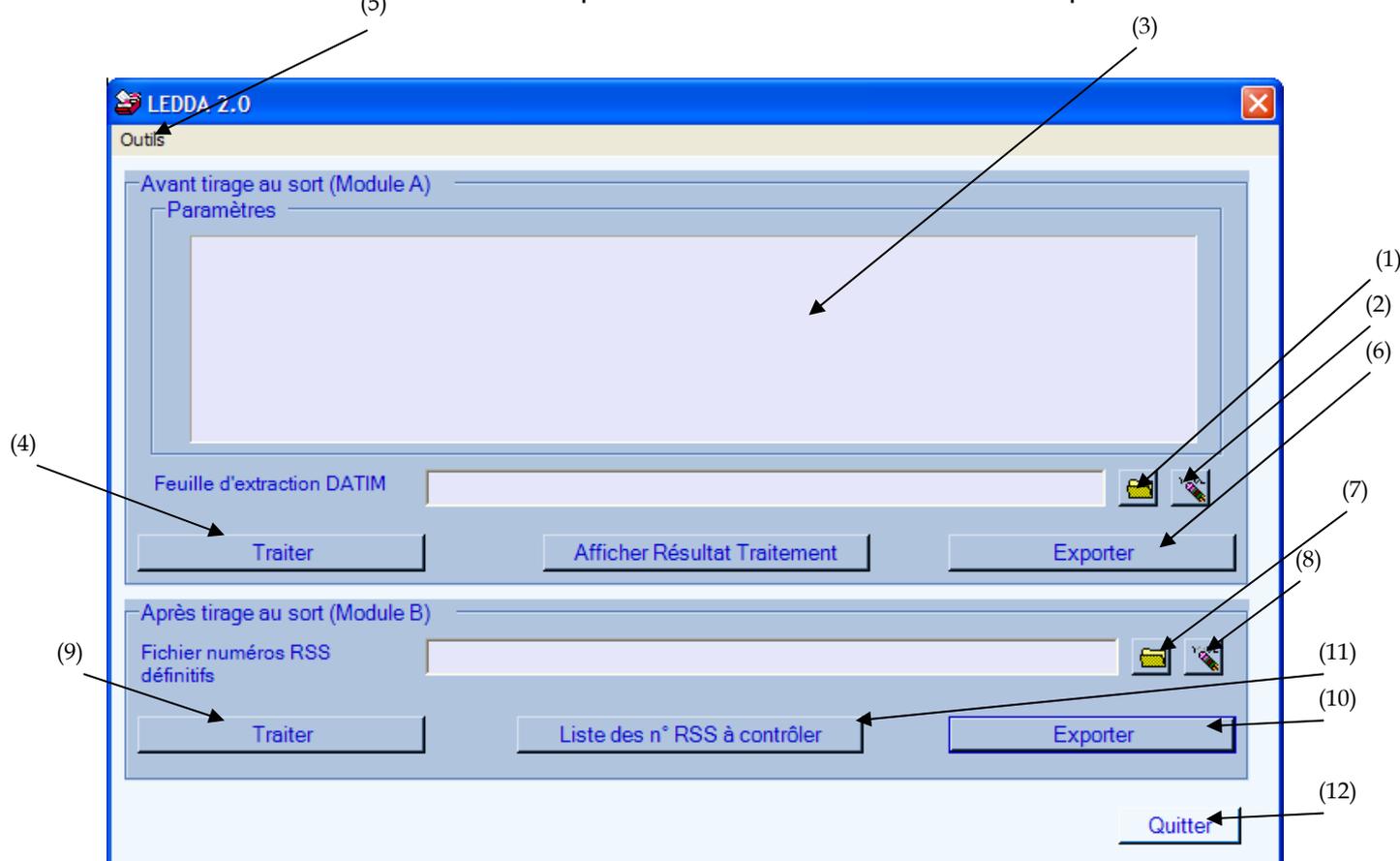
NOUVEAU :

Un système de signature au niveau des logiciel GENRSA et AGRAF permet à cette nouvelle version de LEDDA de trouver automatiquement l'archive correspondant aux fichiers transmis sur la plate-forme e-PMSI. L'indication des paramètres et du traitement au niveau de l'interface de LEDDA n'est désormais plus nécessaire.

III- Utilisation du Logiciel d'extraction des données de DATIM (LEDDA)

Après le démarrage du logiciel à l'aide du menu « démarrer/Programmes/atih/LEDDA2/LEDDA », vous devez observer une fenêtre semblable à celle présentée ci-dessous.

Attention : vous devez strictement respecter l'ordre des étapes du traitement car les différents contrôles deviennent disponibles au fur et à mesure des étapes.



1) MODULE A de LEDDA

Ce module est utilisé après la création de la feuille d'extraction par le médecin contrôleur et avant la procédure du tirage au sort, (cf. étape 4 de la procédure complète décrite ci dessus) :

Il permet de produire une liste de numéros de RSS candidats au tirage au sort à partir de la fiche d'extraction téléchargée dans DATIM et du fichier de RSS qui a servi à produire les RSA transmis à la tutelle.

1. Grâce au sélecteur de fichiers (1), indiquez le nom de la feuille d'extraction que vous aurez téléchargée dans DATIM sur le site e-PMSI.

Pour télécharger ce fichier, veuillez vous :

- Connecter avec votre compte e-PMSI,
- Cliquer sur « **Applications** » puis « **DATIM** »,
- Sélectionner le type d'établissement dont vous dépendez « **DATIM MCO DGF** » pour le public ou « **DATIM MCO OQN** » pour le privé,
- Cliquer sur le lien « **Résultats** » correspondant à l'année et au trimestre traité
- Cliquer sur le lien « **Téléchargez la feuille d'extraction** ».

Pour accéder à ce lien, l'exercice (RSA traités pour une période choisie) doit être au préalable transmis, validé par l'établissement, puis validé par le contrôleur régional. Si votre établissement est sélectionné pour le contrôle, le contrôleur créera alors une feuille d'extraction qu'il validera. Tant que le contrôleur régional n'a pas constitué et validé une feuille d'extraction vous ne pouvez pas la télécharger.

Vous devez enregistrer le fichier « datim_15.zip » que vous fournissez sur la plateforme e-PMSI.

AVERTISSEMENT :

Afin de garantir l'intégrité et la fiabilité des données, un dispositif de contrôle est intégré au fichier. Par conséquent, vous ne devez en aucun cas ouvrir ni modifier ce dernier sous peine de le rendre définitivement inutilisable.

Si vous souhaitez effacer le fichier que vous venez de sélectionner, utilisez le bouton (2), puis sélectionnez un nouveau fichier.

2. Suite au chargement de la feuille d'extraction, les paramètres de l'établissement ainsi que ceux du contrôle s'affichent à l'écran (3) :
 - La période contrôlée
 - Le FINESS de l'établissement,
 - Le statut de l'établissement
 - Le type de l'établissement tel qu'il est déclaré sur la plate-forme e-PMSI,
 - La présence de service de SSR, de long séjour et/ou de psychiatrie
 - La signature des références DATIM utilisées

Si les paramètres indiqués ne correspondaient pas à ceux de l'établissement contrôlé, merci de vous rapprocher de votre tutelle afin de découvrir l'origine de ces différences.

3. Effectuez le traitement en cliquant sur le bouton **[Traiter]** (4).

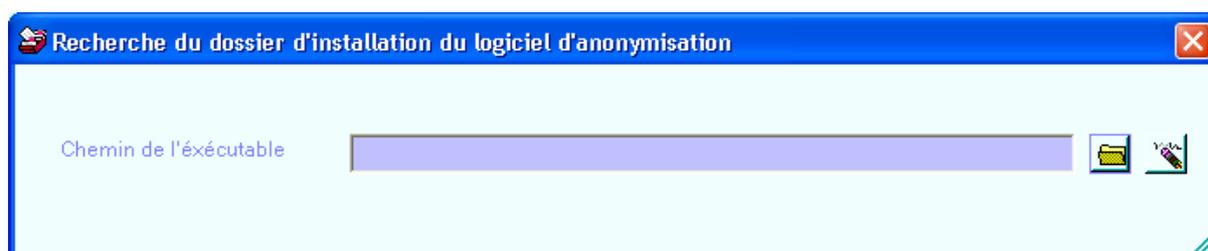
LEDDA recherche l'archive correspondant aux fichiers transmis et traités sur la plate-forme e-PMSI grâce à un système de signature puis traite ces données afin de fournir les éléments à retourner au contrôleur.

Si LEDDA ne trouve aucune archive correspondant à la feuille d'extraction, il peut y avoir plusieurs explications :

- Le traitement réalisé dans le logiciel d'anonymisation pour la période considérée n'a pas été correctement paramétré. Dans ce cas, veuillez traiter de nouveau les fichiers concernés en vérifiant que la période correspond bien à celle exécutée dans LEDDA.

ATTENTION : la période (trimestre et année) choisie lors du traitement dans votre logiciel d'anonymisation (GENRSA ou AGRAF) **doit être strictement identique** à la période indiquée dans la feuille d'extraction. Par exemple, si vous souhaitez traiter T4 2006, vous devez avoir choisi lors du traitement dans GENRSA (ou AGRAF) en allant dans « Paramètres » puis « Période de traitement », les valeurs « Trimestre 1, 2, 3 et 4 » et « 2006 » pour que LEDDA puisse prendre votre envoi en considération.

- Il coexiste plusieurs installations du logiciel d'anonymisation (AGRAF ou GENRSA) sur votre machine (une installation par défaut et l'installation d'un des prestataires de service par exemple). Dans ce cas, vous devez alors modifier le chemin du dossier d'installation du logiciel d'anonymisation au niveau du menu {Outils | Chemin de l'application d'anonymisation} (5). Une fenêtre comme celle indiquée ci-dessous s'affichera à l'écran :



Il vous suffira d'indiquer le dossier d'installation du logiciel GENRSA ou AGRAF à partir de cette fenêtre.

- Les archives ont été stockées à une autre emplacement lors d'une désinstallation/ réinstallation du logiciel d'anonymisation. Dans ce cas, veuillez les copier au niveau du dossier d'installation de GENRSA ou AGRAF dans le dossier « sauvegarde » (les deux archives « in.zip » et « out.zip » sont indispensables).

4. Lorsque la boîte de dialogue [*Récupération de l'archive et traitement DATIM terminés*] apparaît, vous pouvez exporter le fichier de numéros de RSS candidats au tirage au sort dans un répertoire de votre choix en cliquant sur le bouton [**Exporter**] (6). C'est ce fichier que vous transmettez au médecin contrôleur pour tirage au sort.
5. Vous pouvez également, si vous le souhaitez, consulter le rapport des résultats du traitement vous indiquant les effectifs calculés par e-PMSI et LEDDA avec et sans suppression de doublons. Pour cela, cliquez sur le bouton [**Liste des effectifs par activité**].

6. Pour sortir du logiciel, cliquez sur le bouton **[Quitter]** (12).

2) MODULE B de LEDDA

Ce module est utilisé après le tirage au sort effectué par le médecin contrôleur (*étape 6 de la préparation du contrôle*)

Il permet de produire le fichier des RSS sur lesquels portera le contrôle externe (avec toutes leurs données médicales)

1. Indiquez le nom du fichier issu du logiciel de tirage au sort à traiter (liste de numéros de RSS adressée par le contrôleur après le tirage au sort).
Ce fichier doit être obligatoirement un fichier « .zip » et s'appelle par défaut « SecRssDef.zip ».

AVERTISSEMENT :

Afin de garantir l'intégrité et la fiabilité des données, un dispositif de contrôle est intégré au fichier. Par conséquent, vous ne devez en aucun cas ouvrir ni modifier ce dernier sous peine de le rendre définitivement inutilisable.

Pour ce faire, utilisez le selecteur de fichiers (7).

Si vous souhaitez effacer le fichier de RSS indiqué, utilisez le bouton (8)

2. Cliquez ensuite sur le bouton **[Traiter]** (cf. (9)) pour procéder à l'importation et au traitement. Vous produisez alors le fichier des RSS qui seront contrôlés avec toutes leurs données administratives et médicales. LEDDA retrouvera automatiquement l'archive utilisée lors du traitement par le module A pour la période contrôlée.
3. Exportez le fichier de RSS sélectionnés dans un répertoire de votre choix en cliquant sur le bouton **[Exporter]** (10). Ce fichier sera nécessaire au logiciel Outil de Gestion des Contrôles (OGC).
4. Pour préparer les dossiers, vous pouvez accéder à la liste des n° RSS correspondant au tirage au sort ainsi qu'à leur type d'activité associé en cliquant sur le bouton **[Liste des n° RSS à contrôler]** (11).
5. Pour sortir du logiciel, cliquez sur le bouton **[Quitter]** (12).

